



## PROTOCOLE DE LEVEE DE PREAVIS DE GREVE du 2 octobre 2023

### Entre

### **METEO FRANCE**

Etablissement public administratif, dont le siège est situé au 73 avenue de Paris 94165 SAINT-MANDE, représenté par **Madame Virginie SCHWARZ**, Présidente-directrice générale par intérim d'une part,

et

L'organisation syndicale **SNITM-FO** Représentée par M. Jérôme LARTISANT:

L'organisation syndicale **Solidaires-Météo**, Représentée par Mme Sandrine DEVILLE;

L'organisation syndicale **SNM-CGT**, Représentée par M. Maxime BRISSARD;

L'organisation syndicale **CFDT-Météo**, Représentée par M. Lionel ALTHUSER,

d'autre part,

### Préambule

Le 5 septembre 2023, les organisations syndicales Solidaires-Météo, SNM-CGT, SNITM-FO et CFDT-Météo ont déposé un préavis de grève pour les journées du 12, 19 et 20, et la nuit du 19 au 20 septembre 2023.

Ce préavis concernait l'ensemble des prévisionnistes des divisions Services des Directions interrégionales de France hexagonale ainsi que les prévisionnistes de DIROP/PG, et notamment ceux participant aux expérimentations 3P.

Dans ce contexte, deux réunions de conciliation ont été organisées par la direction générale les 8 et 14 septembre afin de trouver des solutions et d'apporter des propositions permettant la levée du préavis de grève.

L'assemblée générale qui s'est tenue le 18 septembre s'est cependant prononcée pour le maintien du préavis de grève pour les expérimentations des 19 et 20 septembre et l'amplification du mouvement. Les expérimentations prévues n'ont donc pas pu être réalisées.

### Météo-France

Le 25 septembre 2023, les organisations syndicales Solidaires-Météo, SNM-CGT, SNITM-FO et CFDT-Météo ont déposé un nouveau préavis de grève pour les journées des 3 et 4 octobre et pour la nuit du 3 au 4 octobre 2023. Ce préavis couvre l'ensemble des agents de Météo-France et plus spécifiquement les prévisionnistes participant aux expérimentations 3P.

Dans ce contexte, la direction générale a organisé 3 nouvelles réunions de conciliation qui se sont tenues les 27, 28 et 29 septembre 2023.

Le présent protocole intervient suite à ces trois réunions de conciliations et avant la tenue d'une nouvelle AG prévue le 2 octobre. Il a pour objet de décrire les engagements que la direction serait prête à prendre pour permettre la levée du préavis de grève pour les journées des 3 et 4 octobre et pour la nuit du 3 au 4 octobre 2023 et permettre la tenue des expérimentations.

La direction rappelle sa conviction que le maintien dans la durée d'une présence territoriale dans les formes actuelles est indispensable pour un établissement comme Météo-France.

## <u>Article 1</u>: Engagements de la direction concernant l'organisation du travail en division services

Chaque DIR ré-examinera, en concertation avec les agents des Divisions Services, le mode d'organisation qu'elle a choisi en 2021 et les évolutions qu'elle jugera nécessaires, en particulier concernant la nécessité d'un renfort systématique du poste de nuit et le décalage des horaires de prise de poste des MC le matin au-delà de 6h45.

La direction s'engage à ce que les organisations dans les divisions service ne comportent pas d'astreintes pour les prévisionnistes en service posté. Dans l'attente de la mise en place de ces nouvelles organisations, les besoins de renfort ponctuel imprévus seront traités par des vacations exceptionnelles et la prise de poste des vacations MC prévue commencer à 6h dans les nouvelles organisations sera maintenue à 5h45.

Une marge allant au total jusqu'à 7 ETP supplémentaires pour permettre ces évolutions sera ajoutée dans le TROED des DIR; le détail par DIR sera précisé en fonction des propositions de nouvelles organisations de chacune des DIR. Il sera également possible de « convertir » quelques effectifs de MC en CPR.

La méthode de travail envisagée est la suivante :

- dans un premier temps, avant la fin octobre, une présentation de l'organisation actuelle de chacune des Divisions Services des DIR sera proposée à l'ensemble des agents.
- chaque DIR lancera ensuite une concertation locale avec les agents concernés et les propositions de chacune des DIR feront l'objet d'un examen lors d'un prochain CSA Action Régionale spécial. Les modalités précises seront définies en concertation avec les organisations syndicales.

# <u>Article 2</u>: Engagements de la direction concernant la modification de la base en région

La possibilité de saisie de propositions de correction pour les régions a été développée dans l'outil de saisie de correction ECORIA sous Synopsis. Cette fonctionnalité,



Liberté Égalité Fraternité



qui avait été demandée par les prévisionnistes notamment lors des expérimentations du premier semestre 2023, **est disponible depuis début septembre**, alors qu'initialement, elle avait été prévue d'être mise en place plus tard dans une version ultérieure à la bascule.

Cette fonctionnalité permet de saisir des zones à modifier en indiquant les valeurs des paramètres à corriger ou le modèle à utiliser sur la zone, sous une forme directement importable par le Superviseur de la Base Amont (SBA) pour élaborer sa correction.

Elle permet également au CPR ou son renfort de faire des corrections sur la base précédente, à un moment de plus grande disponibilité, qui seront ensuite reprises et adaptées pour la production en cours de supervision par le SBA. La doctrine appliquée pour la supervision de la base retiendra le principe de reprise systématique des corrections régionales par le SBA, le cas échéant avec une adaptation lorsqu'elle est nécessaire. La direction veillera aux conditions permettant la mise en œuvre de cette doctrine.

Dans la priorisation des tâches de la vacation du CPR ou de son renfort, il est proposé de placer la contribution à la supervision de la base juste au-dessus de l'expertise régionale J2/J3 (messages CPR) en termes de niveau de priorité.

Ces éléments seront repris dans les documents de priorisation et fiche des tâches des CPR ou son renfort au niveau de chacune des DIRs, et dans le guide technique de la supervision de la base en cours de finalisation.

Un **suivi rapproché et régulier** avec les encadrants des Divisions Services et de PG sera poursuivi (base hebdomadaire sur les premiers mois après la bascule) afin d'ajuster les méthodologies, les formations, l'accompagnement et les outils si nécessaire.

Des points d'étape et bilans (1mois, 3 mois, 6 mois) seront partagés avec les représentants du personnel dans le cadre d'un GT dédié.

Par ailleurs, des moyens seront priorisés pour examiner si techniquement et en termes de moyens humains, il est possible d'aller plus loin en matière d'intervention directe en région dans le processus de calculs et de décision de la correction de la base qui est développé dans un second système (SYSBA) et dans son flux de données très complexe. Cette instruction qui va mobiliser les mêmes équipes que celles qui développent et accompagnent les prévisionnistes dans la prise en main de la nouvelle chaîne, ainsi que les CPR, ne pourra démarrer qu'après les premiers mois de fonctionnement de la nouvelle chaîne.

Le **calendrier prévisionnel** pour l'instruction est présenté en annexe.

### Article 3: Engagements de la direction concernant les perspectives de carrière en HB

Pour élargir les perspectives d'évolution de carrière pour les personnels des Divisions services, la direction est prête à permettre des affectations sur des poste entravail à distance pour l'ensemble des agentes et agents actuels et futurs, en fonction dans les

Divisions services qu'ils aient été ou non impactés par les réorganisations (alors qu'il s'agit d'une condition qui existe aujourd'hui pour l'accès aux postes ouverts au travail à distance).

La direction veillera à ce qu'un nombre suffisant de postes travaillables à distance soient ouverts.

## Article 4: Engagements de la direction concernant les thématiques des activités en HB

Le nombre de thématiques spécifiques confiées à un agent dans le cadre des vacations portefeuille (donc dans les vacations autres que les vacations SP de prévision conseil et les vacations de production climatologique finalisée (HBClim)) sera limité à 1 ou 2.

Les montées en compétences progressives des MC continueront à se faire selon un rythme adapté à chaque personne, pour tenir compte des temps de formation et d'acquisition des savoirs et de maîtrise des outils.

# <u>Article 5</u>: Engagement des organisations syndicales SNITM-FO, Solidaires-Météo, SNM-CGT et CFDT-Météo lié à la levée du préavis de grève

En contrepartie des engagements et propositions formulés aux articles 1 à 5 du présent protocole, SNITM-FO, Solidaires-Météo, SNM-CGT et CFDT-Météo s'engagent à lever le préavis de grève intersyndical déposé le 25 septembre 2023 pour les journées des 3 et 4 octobre 2023 et pour la nuit du 3 au 4 octobre 2023 de façon à permettre les expérimentations.

Météo-France SNITM-FO Solidaires-Météo SNM-CGT CFDT-Météo

Virginie SCHWARZ Jérôme LARTISANT Sandrine DEVILLE Maxime BRISSARD Lionel ALTHUSER





### Annexe:

Fraternité

Le calendrier concernant la correction en région sera :

- Constitution d'un GT avec les prévisionnistes (DIRs, DirOP/PG) et l'équipe projet (DirOP, DSI) (novembre 2023) ;
- Définition du périmètre fonctionnel de la supervision de la base par les régions (décembre février 2024) ;
- Instruction par l'équipe projet de la faisabilité technique des fonctionnalités demandées par le GT et estimation en termes de développement (mars-avril 2024) ;
- Analyse en termes d'organisation et de charge de travail, incluant une consultation des prévisionnistes sur l'évolution souhaitée de la fonction de supervision de la base ainsi qu'un bilan après 6 mois de fonctionnement de la nouvelle chaîne (mars-mai 2024) ;
- Elaboration des conclusions, restitution des travaux du GT, consultation des prévisionnistes sur les conclusions (juin-juillet 2024) ;
- Décision (septembre 2024).